Je ne me propose pas de prolonger mes remarques, mais j'aimerais citer deux phrases prononcées par sir Grantley Adams, premier ministre de la Fédération, à l'université Mount-Allison aux cours d'été de 1957, où le sujet à l'étude était "Le Canada et la Fédération des Antilles". On les trouve à la page 36 de la publication faite par l'Université. Voici la première phrase:

Mais nous sommes profondément convaincus que notre propre avenir dépend de l'existence des relations les plus étroites possible avec le Dominion du Canada.

Un peu plus loin, il déclarait:

Je ne vous flatte pas. Je ne parle pas ainsi parce que je m'adresse à des auditeurs canadiens. Ce que j'affirme, c'est que nous jugeons que notre succès futur résidera dans la compréhension la plus étroite possible entre les Antilles et le Canada.

Nous avons là, monsieur l'Orateur, à la fois un défi et une promesse. C'est une promesse que tous les députés, siégeant des deux côtés de la Chambre, accueilleront avec plaisir sans tenir compte de leurs affiliations politiques. Je me souviens de certains discours prononcés par le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) à ce sujet et qui font croire que la proposition pourrait avoir son appui. Je suis loin de vouloir parler en son nom, mais je ne doute pas que tant lui que les membres de tous les partis à la Chambre accueilleront avec plaisir la promesse que contiennent les observations du premier ministre de la Fédération. J'ai dit aussi que ses propos renferment un défi, et c'est sur cet aspect que porteront aujourd'hui mes observations.

La motion que je propose à la Chambre constitue, à mon avis, le genre de réponse que les simples députés peuvent, en cette qualité, donner à ce genre de défi, et je voudrais que le premier ministre du Canada le relève en prenant les mesures que seul le gouvernement a le pouvoir et l'autorité de mettre en vigueur. Les fonctionnaires, en faisant appliquer immédiatement et d'une précise façon les dispositions d'ordre politique et technique, nous permettront de relever le défi d'une façon qui nous inspirera de la fierté. Nous pourrons ainsi accomplir beaucoup pour intensifier le commerce avec la région. J'espère que les mesures que prendront les députés seront de nature à exalter le cœur de tous les Cana-J'espère qu'ils auront l'impression d'avoir agi sagement à l'égard d'un État membre du Commonwealth.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et, pourquoi mes remarques pour conclure, je tiens à remercier tous les général et probablement députés de la patience et de la courtoisie rien d'exagéré, j'espère.

Je ne me propose pas de prolonger mes requ'ils ont manifestées en écoutant les obserarques, mais j'aimerais citer deux phrases vations que j'ai formulées aujourd'hui, quelcononcées par sir Grantley Adams, premier que imparfaites qu'elles aient été, sur cet nistre de la Fédération, à l'université important sujet.

> M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je saisis l'occasion qui m'est fournie de prendre part à la discussion d'une question si importante. Je tiens à féliciter très sincèrement le député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) de son magnifique exposé, qui, en fait, a été si complet que, pour ne pas faire de redites, je vais être forcé plus que de coutume encore de m'en tenir à la concision laconique que je cherche à appliquer depuis des années. Je le félicite également d'avoir évité toute allusion politique dans ses observations, et je m'efforcerai de faire de même. Je ne parlerai pas en détail de l'évolution du transport maritime et de la marine marchande du Canada, pour ne pas succomber à la tentation de critiquer le parti auquel le député appartient pour certaines mesures qu'il a prises et certaines omissions qu'il a commises ces dernières années.

> Je crois que le député a raison de considérer les jours réservés aux initiatives parlementaires comme un des grands avantages d'un régime parlementaire démocratique, au sein duquel nous agissons alors plus en qualité de membres d'un Parlement national qu'en adhérents d'un parti politique. Je relève que sa largeur de vues a même conduit le député à parler d'une façon conciliante et avec une apparente équanimité d'un certain événement canadien qui s'est déroulé en mars.

Venant des provinces Maritimes, région qui a entretenu pendant longtemps des relations étroites et très satisfaisantes avec les Antilles, je suis particulièrement heureux que l'occasion me soit actuellement offerte de parler de cette question. Ma qualité de représentant d'une province insulaire me confère peut-être une raison spéciale de prendre la parole, puisqu'il s'agit aujourd'hui de nos relations avec un archipel, un groupe d'îles. Cette question intéresse non seulement les habitants de l'Île du Prince-Édouard et des provinces Maritimes, mais tous les Canadiens.

A mon avis, la teneur de la proposition de résolution est si vaste qu'il y a lieu d'envisager plus que les éléments économiques. Une proposition visant la liberté des échanges avec une autre entité politique suppose l'examen de bien des aspects politiques. Voilà pourquoi mes remarques seront plutôt d'ordre général et probablement historique, sans avoir rien d'exagéré, j'espère.